

Jeudi 15 décembre 1955,
à 10 h. 30

New-York

ASSEMBLEE
GENERALE

DIXIEME SESSION

Documents officiels



S O M M A I R E

Pages

Point 21 de l'ordre du jour:	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (<i>fin</i>)	485
Point 35 de l'ordre du jour:	
Question de l'unification du Togo; avenir du Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique..	496
Rapports de la Quatrième Commission et de la Cinquième Commission	

Président: M. José MAZA (Chili).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (*fin*)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*): Avant de donner la parole aux orateurs inscrits pour expliquer leur vote sur la résolution de l'Assemblée générale relative à l'admission de nouveaux Membres, je désire, brièvement mais chaleureusement, souhaiter la bienvenue aux représentants de certains des nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont aujourd'hui dans cette salle. Je dis brièvement, parce que l'Assemblée aura en temps utile l'occasion de recevoir et, s'ils désirent prendre la parole, d'entendre les représentants des 16 pays au cours d'une cérémonie appropriée pour laquelle les dispositions nécessaires seront prises.

2. Les explications de vote vont continuer, mais, comme certaines délégations, pour diverses raisons, n'ont malheureusement pas été informées à temps de la séance d'hier soir et comme certaines d'entre elles désirent s'expliquer sur ce point, je donne tout d'abord la parole au représentant du Paraguay.

3. M. MONTERO DE VARGAS (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*]: Ma délégation n'a pu assister à la séance d'hier soir. Elle n'a malheureusement pas été informée à temps de cette réunion, si soudainement convoquée. Je tiens à signaler ce fait et je remercie le Président d'avoir bien voulu en faire mention.

4. Pour les motifs indiqués, et en raison de l'intérêt que mon pays porte à la question, je prie l'Assemblée générale et son président de bien vouloir prendre note du vote de ma délégation en faveur de l'admission des pays suivants: la Jordanie, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Autriche, la Finlande, Ceylan, le Népal, la Libye, le Cambodge, le Laos, et — tout particulièrement — l'Espagne, mère spirituelle de tous les pays d'Amérique latine qui nous est toujours chère; nous désirons aussi mentionner tout spécialement l'Italie, qui a apporté à notre culture une contribution si généreuse.

5. Je voudrais en outre qu'il soit pris acte de l'absence de la délégation du Paraguay en ce qui con-

cerne l'Albanie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie.

6. Enfin, ma délégation se plaît à noter la présence dans cette salle de représentants des pays en faveur desquels elle s'est prononcée.

7. M. SUDJARWO (Indonésie) [*traduit de l'anglais*]: A la suite des déclarations faites hier soir, je pense qu'en ce moment mémorable et historique la délégation indonésienne a une raison particulière de se féliciter de la décision importante que l'Assemblée générale a prise hier soir; et cela non seulement parce que la délégation indonésienne a toujours soutenu la thèse de la composition la plus large possible de l'Organisation des Nations Unies qui est inhérente au principe d'universalité de notre organisation, non seulement parce que la délégation indonésienne a l'honneur de figurer parmi les auteurs des projets de résolution, tant à la Commission politique spéciale qu'à l'Assemblée générale, qui ont précédé cette décision capitale, mais aussi parce qu'avant la décision d'hier soir l'Indonésie était le plus jeune Membre de cette organisation et que cette distinction, si je puis ainsi dire, ne nous échoit plus. A la suite de la décision de grande portée intervenue hier soir, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir perdu cette distinction particulière, si peu importante qu'elle puisse paraître, et c'est en vérité avec le plaisir et la satisfaction les plus vifs que la délégation indonésienne souhaite la bienvenue aux 16 nouveaux Membres et se félicite de l'apport de sang nouveau et d'espérances nouvelles à notre organisation.

8. Le fait que l'Organisation compte 16 nouveaux Membres est lourd de sens. Il est vrai que nous eussions souhaité admettre immédiatement les 18 pays, comme l'Assemblée générale le recommandait [552^{ème} séance] dans la décision que nous avons si fermement appuyée, et nous regrettons sincèrement que deux pays, le Japon et la République populaire de Mongolie, n'aient pas été admis; j'espère que leur absence sera tout à fait provisoire. Mais après l'admission de 16 pays, nous nous croyons fondés à penser que ces deux pays-là trouveront bientôt, eux aussi, la place qui leur revient dans notre organisation. A cet effet, et même, pour placer toutes les nations sous l'égide de cette organisation, la délégation indonésienne poursuivra ses efforts et continuera à coopérer de la manière la plus complète avec tous les autres Etats Membres.

9. Je voudrais maintenant, au nom du Gouvernement et du peuple indonésiens, me réjouir sincèrement du résultat qui vient d'être obtenu, résultat si important qui a coûté tant de peines et tant d'efforts de part et d'autre. Des sacrifices ont été consentis; des compromis ont été acceptés. Rien de tout cela n'a été fait en vain. Comme je l'ai déclaré à propos de cette question à la Commission politique spéciale [30^{ème} séance], si l'on a abouti à une proposition d'admission "en bloc",

c'est grâce à la bonne volonté et à l'esprit de conciliation, on peut dire à la sagesse politique, de tous.

10. Je tiens à rendre hommage à tous ceux qui n'ont négligé aucun effort pour appliquer cette sagesse politique à la recherche si longtemps poursuivie d'une solution qui s'est traduite par la résolution adoptée hier soir. Je suis également persuadé que ces 16 pays feront preuve de la même bonne volonté et du même esprit de conciliation et de sagesse qui ont rendu possible leur admission.

11. Nous avons besoin d'eux et ils ont besoin de nous; la délégation indonésienne a donc la conviction que le fait de compter 76 Membres au lieu de 60 nous aidera tous ici à atteindre les buts mêmes de notre noble Charte: la coopération mutuelle dans la paix, la justice et la liberté. Que tous mes nouveaux frères soient les bienvenus dans cette famille des nations. Que cette grande décision nous incite à porter encore plus haut notre organisation.

12. Et, pour conclure, je voudrais féliciter le Président de ce que cet événement capital a eu lieu sous sa présidence avisée.

M. Le Gallais (Luxembourg), vice-président, assume la présidence.

13. M. AL-JAMALI (Irak) [traduit de l'anglais]: C'est avec le plus grand plaisir que la délégation irakienne prend part à la célébration de cet événement heureux et historique qu'est l'admission de 16 nouveaux Membres. C'est avec soulagement que nous avons vu se terminer une longue période d'incertitude et de déceptions. Nous savons, en effet, que certains des Etats Membres qui viennent d'être admis attendaient ce jour depuis des années et il semblait qu'il n'y eût pas d'espoir. Le fait d'être sortis hier de cette impasse nous est certainement une cause de profond soulagement.

14. La délégation irakienne a toujours été en faveur du principe de l'universalité de l'Organisation. Nous pensons que notre organisation devrait ouvrir ses portes à tous les Etats qui désirent y entrer. Nul ne conteste que certains critères prescrits par la Charte doivent être respectés; mais on ne saurait considérer qu'il s'agit de normes absolues. Tout est relatif et, malheureusement, cette relativité est inévitable. Aucun d'entre nous n'est parfait; aucun des Etats qui désirent entrer dans l'Organisation n'est parfait. C'est pourquoi nous devons accepter le principe de la relativité des normes pour admettre de nouveaux Membres et ouvrir nos portes à tous ceux qui veulent se joindre à nous.

15. La délégation irakienne s'est toujours prononcée contre l'exercice du droit de veto dans la question de l'admission de nouveaux Membres. A notre avis, le veto n'a pas sa place dans une recommandation à l'Assemblée générale, à laquelle il incombe de décider qui doit, ou qui ne doit pas, être admis parmi nous. Nous savons tous que c'est à cause du veto que l'admission de tant d'Etats a été renvoyée d'année en année. Nous sommes heureux de constater, cependant, qu'une action concertée et un travail patient nous ont permis de sortir de l'impasse.

16. Nous sommes reconnaissants aux Etats qui n'ont pas ménagé leurs efforts et aussi à ceux en particulier qui ont travaillé avec ardeur pour aboutir à ce résultat. A cet égard, je tiens à mentionner tout spécialement mon érudit ami, M. Belaúnde, et mon distingué collègue, M. Martin, qui certainement méritent toute notre gratitude, et bien entendu nous n'oublions pas l'œuvre

utile accomplie par le Président du Conseil de sécurité. Enfin, nous adressons nos félicitations au Secrétaire général qui, par son travail patient et silencieux, a sans aucun doute grandement contribué à atteindre ce but.

17. Je n'ai nullement l'intention de citer ici tous les Etats dont les efforts intenses et inlassables ont permis cette heureuse conclusion. Qu'il me soit cependant permis de mentionner tout particulièrement la délégation de l'Union soviétique, dont la décision d'hier a certainement permis d'arriver à cet heureux résultat. C'est l'Union soviétique qui, par l'exercice du droit de veto, avait empêché l'admission de bien des Membres; mais c'est elle aussi qui, hier, constatant que l'opinion mondiale n'était pas satisfaite, que tant d'Etats n'étaient pas admis, a accepté un compromis. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir qu'à l'avenir l'URSS continuera d'employer cette méthode pour sortir d'une impasse, non seulement en ce qui concerne la question de l'admission, mais toutes les questions de ce genre. Appliquées partout, la politique du "tout ou rien", la diplomatie du "tout ou rien" n'aboutissent à aucun règlement. Il faut que nous apprenions à faire des concessions de part et d'autre.

18. Cet heureux événement a une grande portée pour nous comme pour les nouveaux Membres de notre organisation. Ceux-ci devraient comprendre qu'avec leur admission dans l'Organisation, ils ont accepté des responsabilités nouvelles. Il faut qu'ils assument de nouvelles obligations dans la lutte pour la liberté, la justice et la paix. Pour notre organisation, l'admission de 16 Membres est très significative, car elle en devient plus grande et, nous osons l'espérer, meilleure. Cette admission n'ajoutera pas seulement au nombre des voix et des sièges: nous espérons que les nouveaux Membres apporteront leur esprit créateur et leur esprit de conciliation, qu'ils contribueront à la paix et qu'ils rendront le travail de l'Organisation plus productif et plus utile.

19. Cependant, l'admission de ces nouveaux Membres revêt encore un autre sens au regard de la tension internationale en général. Beaucoup pensent que certains problèmes qui se posent au monde ne pourront jamais être résolus. Les impasses où nous nous sommes trouvés ont déçu beaucoup d'entre nous. Mais cet heureux événement prouve que les impasses exigent de nous de nouveaux efforts; il nous montre que nous ne devons perdre ni patience ni espoir. La décision prise par les 52 Membres qui ont voté ici a certainement gagné l'appui de l'opinion publique mondiale et celle-ci a probablement dû faire sentir son influence aux Etats qui s'opposaient depuis tant d'années à l'admission de tant de Membres.

20. Heureusement, en sortant de cette impasse, nous avons trouvé un moyen d'atténuer la tension internationale. Espérons que l'admission de nouveaux Membres inaugure une nouvelle façon d'aborder les problèmes mondiaux difficiles à résoudre. S'il en est ainsi, l'admission de ces nouveaux Membres revêt un sens qui dépasse de beaucoup celui de l'acte de l'admission et le seul fait d'admettre 16 Membres de plus. Espérons que nous inaugurons une ère nouvelle où nous saurons sortir des impasses et atténuer la tension internationale. La méthode est claire; le moyen d'opérer est maintenant bien connu.

21. Au nom de la délégation irakienne, je voudrais souhaiter la bienvenue aux 16 Etats qui ont été admis hier soir. Nous nous réjouissons assurément de compter parmi nous deux membres de la Ligue des Etats

arabes, la Jordanie et la Libye, pays libres et pacifiques. La Jordanie attendait ce siège depuis des années et nous sommes heureux qu'elle l'ait enfin obtenu. La Libye est parvenue à l'indépendance grâce à l'aide de l'Organisation des Nations Unies. La Libye a fait honneur à notre organisation et nous espérons qu'elle lui fera honneur en qualité de Membre.

22. Nous souhaitons la bienvenue en particulier à tous les Etats du groupe afro-asiatique. Nous sommes heureux de voir parmi nous Ceylan, dont le représentant, sir John Kotelawala, a joué un rôle si magnifique à la Conférence de Bandoung.

23. Nous sommes heureux de savoir que de grands pays européens auxquels nous sommes liés par l'amitié, l'histoire et la culture siégeront parmi nous. Je voudrais mentionner particulièrement l'Espagne, ce grand pays latin, et l'Italie, pays des arts et du droit.

24. Je ne saurais terminer sans dire combien la délégation irakienne regrette que cette grande nation qu'est le Japon ne fasse pas partie des nouveaux Membres. Le Japon est assurément un grand pays d'Asie et nous espérons tous le voir bientôt parmi nous. L'Organisation ne saurait se passer de la collaboration d'un grand pays tel que le Japon.

25. En leur souhaitant la bienvenue, je tiens à exprimer l'espoir que tous les Etats nouvellement admis apporteront à l'Organisation des Nations Unies une force nouvelle au service de la liberté, de la justice et de la paix.

26. M. PALAMAS (Grèce) : Je désire simplement dire que la délégation hellénique a expliqué son vote sur l'admission des Etats candidats dans la déclaration que j'ai faite au cours de la 552ème séance de l'Assemblée générale, tenue le 8 décembre 1955. La teneur de cette déclaration, que je ne crois pas nécessaire de répéter ici, est entièrement valable pour expliquer notre vote d'hier.

27. Ma délégation regrette que notre joie de voir se réaliser l'admission de tant de pays amis, auxquels nous exprimons nos chaleureuses félicitations, soit assombrie par l'exclusion du Japon. Nous exprimons ici l'espoir qu'il ne s'agit là que d'un simple retard et que, dans un très proche avenir, le Japon viendra occuper la place qui l'attend au sein de notre famille des nations.

28. Une conséquence de l'admission massive d'aujourd'hui est que le nombre des observateurs auprès de l'Organisation des Nations Unies sera considérablement diminué; le jour n'est peut-être pas très loin où l'agréable mission d'observateur survivra dans la seule personne de M. Lindt, observateur de la Suisse. M. Lindt est d'ailleurs le seul observateur qui soit satisfait de son rôle et ne se décourage pas en nous observant.

29. M. TARCICI (Yémen) : La délégation du Yémen, qui croit à l'universalité de l'Organisation des Nations Unies a, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, appuyé les demandes d'admission à l'Organisation des candidats qui répondent aux conditions requises par la Charte. A notre avis, l'admission de nouveaux Membres ne doit en aucune façon être conditionnée ou retardée par des considérations politiques ou par des différences de conceptions de n'importe quel ordre, afin que la collaboration sur le plan mondial reste possible.

30. En effet, durant cette session de l'Assemblée, nous avions souhaité que tous les pays qui remplissent les conditions fixées par la Charte et qui avaient présenté des demandes d'admission voient se réaliser leur désir, qui se confond d'ailleurs avec le nôtre. C'est pour cette

raison que, à la Commission politique spéciale aussi bien qu'à l'Assemblée générale, nous nous sommes prononcés en faveur de l'admission des 18 pays mentionnés dans la résolution initiale de l'Assemblée générale [A/RES.357]. Cela nous avait permis d'espérer que les 18 candidats inscrits dans cette résolution seraient admis parmi nous.

31. Nous sommes néanmoins heureux que le Conseil de sécurité ait été en mesure, hier, de prendre une décision — confirmée par l'Assemblée générale — empreinte de compréhension et de sagesse. Grâce à une telle décision, 16 des pays dont les noms avaient été mentionnés dans la première résolution sont déjà parmi nous. L'esprit qui a inspiré cette décision démontre que la porte sera largement ouverte à tous les autres pays qui sont désireux de jouer un rôle dans la collaboration internationale. Nous voulons espérer qu'avant la fin de l'année prochaine d'autres nouveaux Membres siégeront en cette assemblée. L'année prochaine s'annonce heureuse, car, avec l'élargissement de nos rangs, nous espérons que la détente internationale s'accroîtra et que l'optimisme régnera dans le monde entier.

32. C'est donc avec joie que la délégation du Yémen accueille chacun des nouveaux Membres admis hier et les félicite sincèrement. Elle réserve un accueil particulièrement chaleureux et cordial à deux pays frères, la Jordanie et la Libye. Elle souhaite aussi que d'autres pays, frères arabes ou non, qui luttent actuellement pour obtenir leur indépendance totale et être ainsi en mesure de remplir les conditions exigées par la Charte pour l'admission à l'Organisation des Nations Unies, puissent bientôt se joindre à nous.

33. Enfin, ma délégation espère que l'esprit de conciliation qui s'est manifesté d'une manière si heureuse hier s'étendra à la solution de tous les problèmes internationaux non encore résolus, afin que la situation mondiale devienne meilleure, que soit renforcée notre organisation et que le monde soit conduit vers un avenir heureux, dans la confiance, la paix et la prospérité.

34. M. ENGEN (Norvège) [*traduit de l'anglais*] : La délégation norvégienne comprend parfaitement l'importance des décisions que l'Assemblée générale a prises hier au soir. L'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies est une mesure que le Gouvernement norvégien, ainsi que les autres gouvernements scandinaves, a recommandée et s'est efforcé d'obtenir depuis des années. Nous nous réjouissons de cet événement qui, croyons-nous, va donner une vitalité nouvelle à notre organisation en lui permettant de tenir compte davantage des réalités du monde dans lequel nous vivons.

35. Je crois que je ne saurais exprimer la satisfaction avec laquelle le Gouvernement norvégien accueille cet heureux événement sans rendre hommage au Gouvernement canadien et au chef de la délégation canadienne, M. Martin. Sans l'initiative prise par le Canada, sans la détermination de M. Martin, je doute fort qu'un tel résultat eût pu être obtenu à la présente session.

36. Au nom des délégations du Danemark, de l'Islande, de la Suède et de la Norvège, qu'il me soit permis de souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous les nouveaux Membres en exprimant l'espoir que, dans un proche avenir, la composition de l'Organisation s'élargira encore.

37. Les quatre délégations que je viens de mentionner sont — ce que, j'en suis certain, on comprendra sans peine — particulièrement heureuses et reconnaissantes de voir figurer parmi les nouveaux Membres de l'Or-

ganisation des Nations Unies notre vieille amie et bonne voisine, la Finlande. Nous sommes persuadés que le gouvernement et le peuple finlandais participeront aux travaux de l'Organisation avec la détermination et le dévouement qui ont caractérisé la longue et fière histoire de la Finlande.

38. M. NASZKOWSKI (Pologne) : La délégation polonaise a salué avec une profonde satisfaction la décision du Conseil de sécurité qui recommandait à l'Assemblée générale l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies de 16 Etats et, à l'Assemblée générale, elle a voté en faveur de l'admission de tous ces Etats.

39. Depuis des années, nous estimions que l'impasse à laquelle nous a menés cette question était nuisible au prestige de l'Organisation des Nations Unies et avait de fâcheuses répercussions sur ses possibilités d'action. La situation devenait d'autant plus anormale qu'avec les années le nombre des Etats qui présentaient une demande d'admission, tout en possédant les titres requis pour être admis, augmentait. Le sentiment de la nécessité d'en finir avec cette situation nuisible à notre organisation était devenu si général que le projet de résolution présenté à l'Assemblée et recommandant l'admission de 18 nouveaux Membres a recueilli une majorité écrasante [552^{ème} séance]. La décision prise hier par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale est l'expression — bien qu'incomplète — de ce désir général.

40. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas englobé dans sa recommandation la République populaire de Mongolie, pays dont la demande d'admission est l'une des plus anciennes, et qui répond entièrement à toutes les conditions prévues par la Charte. Nous savons bien que l'acceptation de cette candidature a été empêchée par le vote d'un homme qui occupe illégalement au Conseil de sécurité une place qui revient à l'une des grandes puissances. Etant donné cette situation, l'admission du Japon au cours de la présente session est également devenue impossible.

41. Néanmoins, nous considérons comme historique la décision prise par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale. Nous saluons l'admission des pays d'Asie et d'Europe et, parmi eux, des pays d'Europe orientale, qui nous sont particulièrement proches. A l'occasion de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Roumanie, j'adresse mes meilleurs vœux à ces pays que toute leur activité prédestinait depuis longtemps à occuper une place parmi nous.

42. Nous estimons que ce fait a également une portée plus générale. Notre organisation deviendra ainsi plus représentative et plus apte à jouer le rôle qui lui revient conformément aux dispositions de la Charte. Réflétant plus exactement le rapport réel des forces sur l'arène internationale, l'Organisation des Nations Unies sera en mesure d'agir plus activement que jusqu'à présent sur le développement de la coopération pacifique entre Etats aux systèmes politiques et sociaux différents, et de faire mieux progresser l'idée de la coexistence pacifique.

43. Telles sont les raisons pour lesquelles la décision prise hier est si importante et si juste. Elle répond à la volonté des peuples. Nous sommes convaincus qu'elle ouvrira la voie à l'admission, au cours de la session prochaine, de la République populaire de Mongolie et du Japon.

44. M. ECHEVERRI CORTES (Colombie) : [*traduit de l'espagnol*] : La journée d'hier a été mémorable pour l'Organisation des Nations Unies en raison de l'admission de 16 nouveaux Membres. Ma délégation a lieu d'autant plus de s'en féliciter qu'elle a voté en faveur de l'admission de chacun d'eux.

45. Pour ma délégation, et pour tous les pays de l'Amérique latine en général, c'est une grande joie de voir l'Espagne, notre mère patrie, le Portugal, qui a tant contribué à la découverte de l'Amérique et à notre culture, et enfin l'Italie, à laquelle nous sommes unis par des liens spirituels et raciaux, devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes sûrs que ces pays contribueront à maintenir la paix et nous aideront à appliquer fidèlement la Charte.

46. Je veux déclarer ici que ma délégation regrette que le Japon n'ait pas été admis. Nous espérons que cette erreur sera bientôt réparée.

47. Je tiens également à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser mes félicitations à M. Belaúnde, représentant du Pérou, qui, en sa qualité de Président de la Commission de bons offices, s'est employé, avec tous les autres membres de cette commission, à faciliter l'admission de ces pays. Je désire également mentionner la contribution très importante apportée par sir Leslie Munro, représentant de la Nouvelle-Zélande, et par M. Martin, représentant du Canada, que nous devons remercier de la ténacité, de l'intelligence et de l'ardeur dont ils ont fait preuve en œuvrant pour l'admission de ces pays.

48. Pour terminer, je voudrais tout particulièrement remercier notre président, M. Maza, qui, lui aussi, a lutté sans trêve et d'une façon si remarquable pour que nous puissions obtenir ce merveilleux cadeau de Noël qu'est l'admission de 16 Etats dans notre organisation.

49. M. TARAZI (Syrie) : Je ne saurais rien ajouter à toutes les éloquentes paroles qu'ont prononcées avant moi tant d'éminents orateurs. L'Assemblée générale a pris, la nuit dernière, une décision dont les effets ne cesseront de retentir à travers les divers continents de notre planète. L'histoire jugera à leur juste valeur les motifs et les buts qui nous ont animés. En conséquence de cette décision, 16 nouveaux pays vont venir siéger parmi nous afin de participer à la noble tâche de préserver la paix et la sécurité et de favoriser le bien-être d'une humanité dont les destins nous sont chers.

50. Ma délégation a été heureuse de constater l'accord intervenu au Conseil de sécurité, accord qui a permis de surmonter les obstacles qui barraient le chemin. Le Conseil de sécurité s'est trouvé en mesure d'adopter la recommandation sans laquelle nous n'aurions pu admettre les nouveaux Etats.

51. En fin de compte, le principe de l'universalité a triomphé. Il m'est agréable de rappeler que ce principe a inspiré les interventions du représentant de la Syrie au Conseil de sécurité, en 1947 et en 1948, ainsi que celles de tous ceux qui ont eu le privilège de s'exprimer au nom de mon pays, tant dans les commissions de l'Assemblée générale que devant l'Assemblée générale elle-même.

52. Nous nous réjouissons de l'admission de deux pays arabes, la Jordanie et la Libye. Ainsi, tous les Etats qui sont membres de la Ligue arabe sont devenus Membres de notre organisation mondiale. La Jordanie et la Libye, ainsi que tous les Etats qui viennent d'être admis et qui ont lutté pour une indépendance et une souveraineté chèrement acquises,

viendront mettre au service de l'Organisation des Nations Unies leur expérience née des combats qu'ils ont menés pour la réalisation de leurs aspirations nationales. Il est rassurant de constater que les vœux exprimés à la Conférence de Bandoung ont, dans une large mesure, porté leurs fruits.

53. Nous sommes également heureux de pouvoir affirmer que la solidarité humaine, cette force immanente et invincible, a guidé nos votes et notre décision finale. C'est ainsi que des pays appliquant des systèmes économiques et sociaux différents viendront débattre des problèmes qui tourmentent le monde d'aujourd'hui. L'esprit de la Charte a donc animé nos délibérations.

54. En terminant, je voudrais exprimer les remerciements de ma délégation au Conseil de sécurité et à son président, au Président de l'Assemblée générale et à tous les représentants qui ont mis leurs énergies au service de la cause juste et équitable qu'ils ont inlassablement défendue jusqu'au bout. Nous sommes certains que des lendemains fleuris attendent notre organisation, pour le plus grand bienfait des peuples de la terre qui nous observent avec une vigilante attention.

55. M. BARRINGTON (Birmanie) [*traduit de l'anglais*] : La Birmanie a toujours fermement défendu le principe de la représentation universelle à l'Organisation des Nations Unies, et depuis des années nous plaidons pour l'adoption et la mise en œuvre de ce principe. Aussi l'heureux résultat obtenu hier nous remplit-il de joie. Nous sommes persuadés que cet apport de sang nouveau sera tout à l'avantage de l'Organisation des Nations Unies et la renforcera.

56. Nous sommes particulièrement heureux que nos portes se soient ouvertes à nos nations sœurs d'Asie. Nous regrettons profondément que deux de ces nations, que nous espérions accueillir aussi, le Japon et la République populaire de Mongolie, continuent à n'être pas reçues dans l'Organisation. Mais nous sommes persuadés que cette exclusion n'est que temporaire et qu'avant longtemps nous leur souhaiterons une cordiale bienvenue comme nous le faisons aux nouveaux Membres d'aujourd'hui.

57. Tant de personnes ont contribué à sortir de l'impasse qu'il pourrait être désobligeant d'en mentionner quelques-unes plus spécialement; mais je ne saurais laisser passer cette occasion sans rappeler les très grands services rendus à notre cause par M. Martin, chef de la délégation canadienne, et par M. Belaúnde et ses collègues membres de la Commission de bons offices. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, tant les anciens que les nouveaux, leur doivent une profonde gratitude. Je ne crois pas exagérer en disant qu'ils ont aidé à sauver l'Organisation et à lui infuser une vigueur et une force nouvelles.

58. Enfin, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale, M. Maza, et le Président du Conseil de sécurité, sir Leslie Munro, du succès qu'ils ont obtenu en conduisant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à travers les difficultés de ces dernières semaines. C'était une tâche qui exigeait une patience immense et une persévérance inlassable; nous avons eu la chance d'avoir à ce moment critique, pour diriger les deux organes des Nations Unies le plus directement intéressés, deux hommes remarquables qui possèdent ces qualités à un si haut degré.

59. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Je participe à ces délibérations avec des sentiments divers. D'une part, je suis heureux que 12 nations libres aient été admises dans l'Organisation. Durant les longues années où nous sommes restés dans l'impasse, la délégation chinoise, avec nombre d'autres délégations, a travaillé ferme pour les faire admettre. Aujourd'hui, enfin, elles sont parmi nous. Elles s'en réjouissent et nous sommes tous très heureux.

60. D'autre part, il m'est très pénible de voir que le veto de l'Union soviétique a empêché le Japon, la République de Corée et la République du Viet-Nam de devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Sans ce veto abusif, ces trois nations libres seraient elles aussi parmi nous.

61. Enfin, je suis heureux que la Mongolie extérieure n'ait pas été admise à faire partie de l'Organisation, mais c'est avec tristesse que j'assiste à l'admission de quatre nations captives: l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie. En les admettant, l'Organisation des Nations Unies a accepté leur captivité *de facto* et *de jure*. Qui plus est, l'Organisation a, du moins en apparence, donné son approbation à cette captivité.

62. Je sais qu'un grand nombre de représentants ont fait des réserves expresses au sujet de ces quatre nations captives, mais le rideau de fer empêche les peuples albanais, bulgare, hongrois et roumain de les entendre. Ces peuples ne comprendront jamais les raisons véritables de la décision de l'Organisation. Je crains qu'ils ne nous pardonnent jamais de les avoir abandonnés et d'avoir ainsi trahi nos propres principes. A mes yeux, c'est là qu'est le mal dans cette admission en bloc. J'avoue que j'ai honte de m'être abstenu, au Conseil de sécurité, lors du vote sur l'admission de ces quatre nations captives. Mon acte a encore alourdi les chaînes de ces peuples, du moins pour le moment.

63. Le débat sur l'admission de nouveaux Membres a commencé le 1er décembre à la Commission politique spéciale; il s'est terminé ici hier soir par le vote sur la candidature de l'Espagne. Pendant ces journées d'activité intense, de nombreux représentants ont eu la bonté de venir me dire que, d'accord ou non avec moi, ils me comprenaient et comprenaient également, jusqu'à un certain point, pourquoi je combattais pour la libération de ces peuples captifs. Je tiens à les remercier de leur courtoisie et de leur sympathie. A l'Organisation des Nations Unies, la compréhension mutuelle me semble parfois plus importante même que l'accord.

64. Si je parle des assurances qui m'ont été données personnellement, c'est pour une autre raison, plus importante encore. J'y puise un grand espoir. Si les circonstances changent, je suis persuadé qu'un grand nombre de nations libres n'hésiteront pas à aider ces peuples captifs à combattre pour la liberté. J'ai cette conviction parce que les dures réalités de la vie finiront par enseigner au monde qu'une paix durable ne peut pas être fondée sur la capitulation ni sur un compromis touchant les principes. Une paix durable ne peut être établie que sur le fondement solide de la liberté des peuples.

65. M. NOSEK (Tchécoslovaquie) [*traduit de l'anglais*] : L'admission de 16 pays dans l'Organisation des Nations Unies est un événement notable dans la vie de notre organisation. On ne peut cependant manquer de constater que cette décision, que nous avons tous fa-

vorablement accueillie, ne répond pas entièrement au vœu que l'Assemblée générale a exprimé dans sa résolution du 8 décembre [552^{ème} séance], par laquelle elle recommandait au Conseil de sécurité l'admission des 18 pays candidats sans exception.

66. Ceux qui ont suivi le débat du Conseil de sécurité sur cette question ont pu constater, il y a deux jours, que l'accord réalisé sur l'admission des 18 pays grâce aux efforts patients et à la compréhension mutuelle d'une majorité écrasante d'Etats Membres, a été anéanti par l'intervention d'une personne qui occupe illégalement un siège à l'Organisation des Nations Unies. Cependant, grâce à l'initiative de la délégation de l'Union soviétique, nous avons quand même adopté une solution qui a permis d'admettre 16 Etats sur les 18 que l'Assemblée générale avait recommandés.

67. La délégation tchécoslovaque regrette profondément que le Conseil de sécurité n'ait pas recommandé d'admettre dans l'Organisation des Nations Unies la République populaire de Mongolie, dont la demande d'admission est injustement écartée depuis 1946.

68. Nous sommes heureux de penser que 16 pays de plus participeront dorénavant à nos travaux et à notre action. En effet, nous avons la conviction que tous ces Etats, qui ont accepté les obligations et les responsabilités imposées par la Charte, consacreront toute leur énergie à observer constamment les dispositions de la Charte, en vue de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

69. Nous tenons aussi à souhaiter tout particulièrement la bienvenue à l'Albanie, à la Bulgarie, à la Hongrie et à la Roumanie, pays auxquels nous lie une amitié solide. Nous accueillons parmi nous ces républiques populaires et leur souhaitons le plus grand succès dans leur participation à l'effort commun tendant à atténuer la tension internationale et à résoudre, par des moyens pacifiques, les problèmes internationaux en suspens.

70. L'admission de nouveaux Membres est un événement qui contribuera grandement à augmenter le prestige et à accroître le rôle de l'Organisation dans les relations internationales; elle confirme d'une façon éloquente la justesse et la solidité des principes qui sont à la base de notre charte, notamment le principe de la possibilité d'une collaboration pacifique entre des Etats qui ont une structure sociale et économique différente.

M. Maza reprend la présidence.

71. M. RAMADAN (Egypte): Les représentants de 16 nouveaux Etats viennent aujourd'hui se ranger à nos côtés. C'est un événement mémorable qui restera gravé dans les annales de notre organisation. Nous appelons de nos vœux les plus fervents cette décision qui rehausse le prestige de l'Organisation et témoigne surtout de la suprême sagesse qui a prévalu après une alternance de découragement et de grand espoir. Cette décision, certes, comble nos vœux les plus chers et fait écho à la voix de l'opinion mondiale, qui réagissait avec une réceptivité profonde aux remous de nos débats et réclamait une issue favorable à cette question de l'admission de nouveaux Membres longtemps débattue et longtemps ajournée.

72. En cette heure historique, nous tournons nos regards avec confiance vers l'avenir de notre organisation, car les perspectives les plus encourageantes pour le développement d'une coopération harmonieuse ouvrent la voie qui doit nous conduire vers une meilleure entente internationale. L'Organisation des Nations Unies, qui se trouve renforcée par l'admission de tant d'Etats dont la vieille civilisation et le rôle historique

ont enrichi l'humanité, pourra dorénavant remplir sa mission, qui est essentiellement de cimenter les assises de la paix et de la prospérité dans un monde tourmenté, déchiré par l'incertitude du lendemain.

73. Nous nous tournons aujourd'hui vers les nouveaux Membres pour leur dire toute l'allégresse, toute la joie que nous ressentons à les recevoir parmi nous. Je me permets de mentionner tout particulièrement la Libye et la Jordanie, qui nous sont attachées par de multiples liens — liens de religion, de race, de culture et de traditions communes — et qui en outre sont membres de la Ligue des Etats arabes.

74. Notre joie est pourtant teintée d'un certain regret, car nous aurions tant souhaité voir le principe de l'universalité recevoir sa consécration définitive. Ce principe a été constamment soutenu par l'Egypte, dans toutes les réunions et conférences internationales, depuis la création de notre organisation. Nous sommes pleinement convaincus que celle-ci ne pourra atteindre complètement les objectifs qu'elle s'est assignée si elle n'assure pas la représentation intégrale de tous les peuples de l'univers. Nous souhaitons, je le répète, l'admission de tous les candidats sans exception, y compris le Japon et la République populaire de Mongolie.

75. Je voudrais adresser un hommage fervent à toutes les bonnes volontés, ainsi qu'à tous les nobles efforts qui se sont exercés en vue de favoriser une solution heureuse de ce problème. L'expression de mes hommages va également au Président de la Commission de bons offices, M. Belaúnde, avec lequel j'ai eu l'occasion de collaborer en ma qualité de représentant de l'Egypte et de membre de cette commission.

76. Au seuil d'une seconde décennie, qui ouvre des perspectives nouvelles pour l'Organisation, nous sommes en droit de scruter l'horizon avec un sentiment de confiance accru par la manifestation éclatante d'un esprit de solidarité appuyé sur une volonté d'action et de progrès. Tous les espoirs sont dorénavant permis. Confiants dans les destinées de notre organisation, sûrs de l'appui et du concours précieux des nouveaux Membres, nous saurons élever nos responsabilités à la hauteur de l'idéal suprême qui a été l'objectif des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies alors que le canon tonnait, alors que le monde haletant tournait ses regards vers l'Organisation naissante dans l'espoir de voir enfin briller dans un ciel serein l'éclat lumineux d'une ère de paix, de sécurité, de justice et de liberté pour tous les peuples de l'univers.

77. M. PEREZ PEREZ (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: Je tiens à dire combien ma délégation est heureuse de voir que l'Assemblée générale a pris hier la décision d'approuver le projet de résolution proposé par 41 délégations [A/L.208].

78. Ma délégation s'est prononcée en faveur de la résolution [A/357] que l'Assemblée a transmise au Conseil et, en conséquence, elle a voté en faveur de l'admission des 16 pays énumérés dans le projet de résolution qui nous a été soumis après la décision du Conseil.

79. Ma délégation a tenu à contribuer par son vote à l'admission de ces pays, en particulier de ceux qui, comme l'Espagne, l'Italie et le Portugal, sont étroitement unis au Venezuela par d'indestructibles liens historiques, raciaux et culturels.

80. Au cours de la discussion générale, j'ai fait observer [528^{ème} séance] qu'un grand nombre d'Etats frappaient aux portes de notre organisation pour y être admis. Il paraissait injuste à ma délégation qu'on

ne leur accordât pas la possibilité de collaborer avec nous. Hier, avant la décision du Conseil de sécurité, nous pensions que nous devons contribuer par une action positive à permettre à ces Etats de partager nos responsabilités.

81. La délégation du Venezuela salue très cordialement les Etats qui viennent grossir les rangs des Nations Unies et elle est persuadée que leur bonne volonté et leur bon sens nous aideront à résoudre les problèmes qui se posent à nous.

82. Je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale, M. Maza, des efforts qu'il a déployés afin de résoudre ce problème; je renouvelle également mes félicitations à M. Belaúnde, à M. Martin et à M. Urquía, qui ont tant contribué à l'admission de ces pays.

83. Je ne veux pas terminer sans déplorer l'absence du Japon dans la liste des Etats qui ont été admis aujourd'hui. Je suis certain cependant que nous compterons bientôt parmi nous le représentant de cet important pays.

84. M. DERESSA (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : La délégation de l'Ethiopie désire prendre part, elle aussi, à ces explications de vote qui constituent à vrai dire une manifestation de réjouissance. Les possibilités nouvelles qui s'offrent à l'Organisation des Nations Unies de mener à bien sa tâche et d'intensifier la coopération font augurer une période de vents favorables dans un ciel plus serein. Nous pouvons affirmer aux nouvelles délégations qui se joindront bientôt à nous que notre désir le plus ardent est de voir leurs travaux contribuer non seulement à rendre l'Organisation plus efficace et plus utile pour chacun d'entre nous, mais susciter également une coopération plus étroite de tous les pays avec mon gouvernement.

85. Grâce à une rectification de vote, ma délégation a participé à l'élection des 16 nouveaux Membres auxquels elle souhaite la bienvenue.

86. Parmi les nouveaux Membres, nous saluons tout particulièrement l'Italie nouvelle. Bien que mon peuple souffre encore des conséquences de l'agression fasciste, nos relations avec l'Italie nouvelle sont maintenant empreintes de cordialité et placées sous le signe de la coopération. Nous espérons vivement qu'en assumant toutes les responsabilités de Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Italie contribuera à résoudre les plus importants problèmes restés en suspens entre nos deux pays, notamment ceux qui intéressent directement l'Organisation. Loin de vouloir évoquer le passé, ma délégation entend se réjouir des possibilités que nous offre l'avenir.

87. M. RIZK (Liban) [*traduit de l'anglais*] : Avant de me joindre aux orateurs qui se sont fait entendre à cette tribune pour exprimer la satisfaction et l'allégresse suscitées par les événements mémorables survenus hier après-midi et hier soir, permettez-moi de rendre un hommage personnel au Président, M. Maza, pour la patience dont il a fait preuve et les efforts inlassables qu'il a déployés afin de donner à la question de l'admission de nouveaux Membres cette heureuse solution.

88. Je rends également hommage à ces belles qualités qui ont fait de lui l'un des plus grands présidents qu'ait jamais eus cette assemblée. En effet, depuis trois années que je représente le Liban à l'Organisation des Nations Unies, je n'avais jamais vu un président se réjouir d'être désobéi ou de voir l'Assemblée tout entière ne tenir aucun compte de ses décisions. Hier soir, dans cette même salle, en l'observant de ma place,

j'ai senti qu'il était heureux lorsque les divers orateurs, non seulement interprétaient de façon libérale mais encore tournaient par tous les moyens les directives qu'il avait données en vue de restreindre leurs interventions à des explications de vote.

89. Comme ils ont eu raison d'agir ainsi ! Quelle meilleure explication l'écrasante majorité des représentants pouvait-elle donner que l'expression de la joie et de la satisfaction que lui causait l'admission de 16 nouveaux Etats Membres à notre organisation ? Les représentants pouvaient-ils mieux faire que d'exprimer leur gratitude envers les hommes d'Etat et les diplomates dont les efforts inlassables et désintéressés ont permis d'atteindre enfin l'objectif souhaité ?

90. Ma délégation désire rendre hommage à la compétence de notre secrétaire général, à M. Belaúnde, représentant du Pérou, et à sa commission de bons offices, à sir Leslie Munro, représentant de la Nouvelle-Zélande, qui a si bien dirigé, lors de l'examen de la question de l'admission de nouveaux Membres, les débats du Conseil de sécurité qu'il préside, et je voudrais enfin rendre un hommage tout particulier à M. Martin, représentant du Canada, dont la patience, le sens politique et l'habileté ont su ouvrir aux nouveaux Membres les portes de l'Organisation des Nations Unies.

91. Mon pays a toujours été favorable au principe de l'universalité de l'Organisation. Nous avons toujours lutté pour atteindre cet objectif et faire ainsi des Nations Unies un organisme qui représente le monde entier, c'est-à-dire l'organisme représentatif que ses fondateurs ont voulu créer ; nous avons toujours lutté pour faire de cet organisme ce qu'il doit être pour pouvoir traiter hardiment et de façon efficace les problèmes toujours plus complexes qui se posent au monde actuel, ce qu'il doit être pour que les principes et les buts inscrits dans la Charte prennent leur pleine signification.

92. Ma délégation se réjouit des résultats du vote qui a eu lieu hier parce que nous nous rapprochons ainsi de l'objectif souhaité. Notre satisfaction et notre allégresse sont d'autant plus grandes lorsque nous pensons que, parmi les Etats nouvellement admis, nous pouvons avec fierté en nommer plusieurs auxquels nous sommes attachés par les liens de parenté et d'amitié les plus étroits. C'est avec un mélange d'orgueil et de joie que ma délégation salue l'admission de deux Etats frères, de deux Etats arabes, la Jordanie et la Libye. Nous saluons également l'admission d'Etats d'Asie et d'Europe auxquels nous attachent des liens très étroits d'amitié et de respect mutuel.

93. Notre joie est cependant tempérée par le fait que ce grand pays qu'est le Japon n'a pas été admis en même temps que les autres. Nous espérons vivement que son admission ne sera pas longtemps retardée. Nous espérons aussi sincèrement que l'Organisation des Nations Unies deviendra avant peu l'instrument efficace de la paix et le centre où s'harmoniseront les efforts de toutes les nations pour le plus grand bien de tous.

94. M. MIR KHAN (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : En ma qualité d'Oriental, il me serait agréable de recourir à la poésie pour célébrer cet événement historique. Mais, pour accéder au désir du Président, je serai bref et je me bornerai à dire quelques paroles de bienvenue aux nouveaux Membres en faveur desquels nous sommes prononcés, et ces souhaits de bienvenue seront notre explication de vote.

95. Au nom du peuple, du gouvernement et de la délégation du Pakistan, je souhaite cordialement la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, désormais nos collègues et nos amis dans cette organisation qui tend à devenir rapidement ce que M. Martin a appelé "le parlement de l'humanité".

96. Nous souhaitons la bienvenue à la Libye et à la Jordanie auxquels nous attachent les liens d'une religion et d'une culture communes. Nous saluons Ceylan, notre très estimée voisine, qui est membre de notre commonwealth. C'est dans le même esprit que nous saluons le Népal, qui appartient à notre région et dont l'histoire est liée à la nôtre. Nous accueillons avec joie le Laos et le Cambodge, nos amis et collègues d'Asie avec lesquels le monde musulman a des liens historiques et même, si je puis m'exprimer ainsi, des liens de sang. Nous accueillons fraternellement l'Espagne dans notre communauté. L'Italie et le Portugal sont les bienvenus parmi nous; ils nous apportent la richesse de leur culture et de leur passé historique. Nous saluons encore l'Autriche, l'Irlande et la Finlande, qui sont des membres actifs de la communauté européenne. Je suis particulièrement heureux de voir parmi nous les représentants de la Finlande, car j'ai eu l'honneur d'être le premier représentant du Pakistan dans ce pays. Nous souhaitons la bienvenue à l'Albanie, à la Roumanie, à la Bulgarie et à la Hongrie et nous comptons sur leur collaboration à l'intérieur de notre organisation mondiale.

97. Je ne saurais terminer ces quelques remarques sans exprimer l'espoir que cet événement sera de bon augure pour l'admission de tous les autres Etats qui remplissent les conditions prévues par la Charte pour devenir Membres de l'Organisation, en particulier le Japon, avec lequel mon pays entretient des relations très étroites et très cordiales.

98. M. SCHURMANN (Pays-Bas) [*traduit de l'anglais*]: La délégation des Pays-Bas s'associe entièrement aux délégations qui, à cette tribune, ont exprimé la vive satisfaction que leur cause la décision mémorable prise la nuit dernière. En décidant d'admettre 16 nouveaux Membres, nous, représentants de 60 pays, avons invité 16 nations à se faire représenter parmi nous, à travailler à nos côtés et à rechercher avec nous les moyens d'assurer l'application des principes de la Charte.

99. Par son vote d'hier, la délégation des Pays-Bas a montré qu'elle faisait des réserves mûrement réfléchies sur les titres que présentent plusieurs de ces pays et qu'elle ne pouvait appuyer leur demande. Nous avons accepté la décision de l'Assemblée et si le projet de résolution avait été mis aux voix dans son ensemble, nous aurions voté en sa faveur. Nous partageons en effet l'avis que le représentant du Royaume-Uni a émis au Conseil de sécurité [703^{ème} séance]: accepter les pays qui viennent d'être admis est un acte de foi dans leur volonté de s'acquitter des obligations qu'ils assument en devenant Membres de l'Organisation des Nations Unies.

100. Au nom de la délégation des Pays-Bas, je souhaite donc la bienvenue aux 16 nouveaux Membres, avec lesquels nous collaborerons, je l'espère, dans l'intérêt et pour le bien de l'humanité.

101. Notre joie sincère est nécessairement tempérée d'un regret. Nous regrettons que nos souhaits de bienvenue ne puissent s'adresser également au Japon. Nous le déplorons d'autant plus que nous pensons que le

Japon est éminemment qualifié pour siéger avec nous dans cette assemblée. La délégation des Pays-Bas espère que le Japon ne tardera pas à occuper la place qui lui revient parmi nous. Nous voulons croire que son admission est proche et nous sommes d'autant plus confiants que nous savons que les représentants auxquels l'Organisation des Nations Unies est redevable du succès partiel d'aujourd'hui poursuivront leurs efforts en vue de compléter la composition de l'Organisation.

102. Permettez-moi en terminant de dire au Président, M. Maza, que le fait que les événements mémorables qui viennent d'avoir lieu se soient déroulés sous sa haute direction ajoute encore à notre satisfaction.

103. M. LAWRENCE (Libéria) [*traduit de l'anglais*]: Profitant de la bienveillance avec laquelle le Président nous a autorisés à expliquer nos votes, ma délégation désire dire la satisfaction que lui cause l'adoption de la résolution relative à la question de l'admission de nouveaux Membres. Le Libéria a été heureux d'avoir compté, dès le début, parmi les auteurs du projet de résolution qui préconisait l'admission de 18 pays [A/AC.80/L.3]. La délégation libérienne soutient en effet le principe de l'universalité dans la représentation à l'Organisation des Nations Unies.

104. A notre avis, chacune des 16 nations qui ont été admises peut contribuer à renforcer l'organisation que nous édifions pour la défense de la paix. Nous souhaitons la bienvenue à chacun des nouveaux Etats qui nous apportent leur concours. Pour chercher à résoudre les problèmes qui nous préoccupent, on ne saurait déployer trop d'efforts, ni faire appel à trop d'artisans. Nous avons chacun notre conception des différents problèmes, ce qui devrait, pensons-nous, en faciliter la solution.

105. Bien que le représentant du Canada, M. Martin, ait eu la modestie de dire la nuit dernière qu'aucune délégation, qu'aucune personne ne pouvait s'attribuer le succès dont nous nous félicitons, il me permettra, je l'espère, d'être en désaccord avec lui sur ce point. C'est lui, en effet, qui, par sa patience et sa détermination, a permis à l'espoir qui animait tous les représentants conscients du climat favorable qui régnait à l'ouverture de cette session de prendre corps. Nous n'apprécierons jamais trop le service qu'il a ainsi rendu à la cause de la paix. La délégation libérienne saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte de rendre hommage au tact et à la clairvoyance de M. Martin et au Gouvernement canadien. Je ne pense pas que l'on me désavoue si je dis que M. Martin a été l'artisan du succès de cette importante affaire.

106. Nous ne devons pas non plus passer sous silence ou minimiser l'initiative de ceux qui, alors que tout semblait perdu, ont rouvert les négociations dans un esprit de conciliation, ce qui, en fin de compte, a permis d'admettre 16 nouveaux Membres.

107. Nous venons à remercier de leurs efforts la Commission de bons offices et son président, M. Belaunde, ainsi que le Président du Conseil de sécurité, lequel s'est acquitté de ses fonctions avec la maîtrise et la sagesse qui, nous le savons tous à présent, caractérisent sa manière de diriger les débats.

108. Enfin, la délégation libérienne est heureuse que l'augmentation de plus de 25 pour 100 du nombre des Membres de l'Organisation ait eu lieu sous la présidence d'un homme affable et compétent, M. Maza, qui, alliant à la fermeté le tact, la considération et la bienveillance, a su se faire aimer de tous.

109. M. LUDIN (Afghanistan) [*traduit de l'anglais*]: C'est pour la délégation afghane un devoir agréable et un privilège insigne que de souhaiter la bienvenue aux 16 nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies.

110. La délégation afghane est heureuse d'avoir été, avec 27 autres délégations, un des auteurs du projet de résolution [A/AC.80/L.3] qui a recommandé l'admission des 18 Etats dans l'Organisation des Nations Unies et que la Commission politique spéciale d'abord, puis l'Assemblée générale, ont adopté à une majorité écrasante. Lorsque, par la suite, le Conseil de sécurité eut recommandé l'admission des 16 Etats qui demandaient à faire partie de notre organisation, la délégation afghane a été un des 41 auteurs du projet de résolution [A/L.208] qui a proposé cette admission. Elle est heureuse d'avoir agi ainsi.

111. La délégation afghane tient à rendre hommage à toutes les délégations qui se sont inlassablement consacrées à cette tâche. Elle tient également à exprimer sa reconnaissance et son admiration au représentant du Canada, M. Martin, pour ses persévérants efforts et ses qualités d'homme d'Etat. Il mérite toutes les félicitations de l'Assemblée.

112. La décision historique prise hier par le Conseil de sécurité et, la nuit dernière, par l'Assemblée générale, a rapproché le moment de l'application intégrale du principe de l'universalité de l'Organisation. La délégation afghane désire ardemment et espère sincèrement que ce principe sera appliqué sans réserve dans un proche avenir.

113. Les 16 nouveaux Membres nous apportent de riches traditions et cultures d'Asie, d'Europe et d'Afrique. Leur participation à nos délibérations donnera plus de prix à nos travaux et rendra nos efforts plus fructueux. Je leur souhaite de nouveau la bienvenue dans notre organisation et je forme le vœu fervent que nos efforts communs contribueront à créer un monde où régneront la paix, la sécurité et la prospérité.

114. M. SHALFAN (Arabie saoudite) [*traduit de l'anglais*]: La délégation de l'Arabie saoudite a toujours soutenu qu'une représentation plus large à l'Organisation des Nations Unies non seulement était souhaitable mais aussi qu'elle servait les intérêts de la communauté mondiale et la cause de la paix et de l'harmonie internationales. Nous avons aussi toujours défendu le principe de l'universalité.

115. C'est un grand honneur pour la délégation de l'Arabie saoudite que de souhaiter la bienvenue aux 16 nouveaux Membres. Deux d'entre eux méritent une mention spéciale: la Jordanie et la Libye. Mon pays a la même langue, les mêmes traditions, la même histoire que ces deux pays, il a connu les mêmes souffrances et il a les mêmes aspirations. Ce nous sera une grande occasion de nous réjouir lorsque les autres pays arabes seront admis eux aussi dans l'Organisation des Nations Unies.

116. Permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est donnée d'adresser au Président un hommage de gratitude et de reconnaissance, ainsi qu'à tous ceux qui ont tant fait pour mener à bonne fin la question de l'admission de nouveaux Membres.

117. M. DIAZ ORDOÑEZ (République Dominicaine) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation de la République Dominicaine souhaite cordialement la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies qui depuis hier partagent avec nous les

responsabilités et les satisfactions inhérentes à nos fonctions. La délégation de la République Dominicaine est particulièrement heureuse de compter, parmi les Membres de l'Organisation, des nations latines comme l'Espagne, l'Italie et le Portugal — l'Espagne, tout particulièrement, en faveur de laquelle elle a présenté, depuis 1946, les arguments les plus sincères et les plus légitimes pour inciter l'Assemblée à rechercher la solution juste et méritée à laquelle celle-ci vient d'aboutir il y a quelques heures, en admettant l'Espagne comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

118. Plus tard, en 1950, j'ai eu personnellement l'honneur d'être à la tête de la délégation de la République Dominicaine qui a entrepris des négociations en vue d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquième session la question tendant à demander la révocation de la résolution 39 (I), du 12 décembre 1946, qui interdisait à l'Espagne l'accès aux institutions spécialisées.

119. Cet attachement filial de la République Dominicaine à l'Espagne a des racines historiques et sentimentales profondes. Nous ne pourrions jamais oublier que l'Espagne nous a laissé, en passant sur notre sol, deux trésors qui feront toujours l'orgueil de notre pays: elle nous a laissé la foi et la langue, le Christ et Cervantès. Ce lien est un lien indestructible, permanent, qui subsistera aussi longtemps que vivra la République Dominicaine.

120. D'autre part, puisque notre président, M. Maza, nous a généreusement accordé la parole pour donner une explication de vote, j'ajouterai que si la République Dominicaine s'est prononcée en faveur de la proposition tendant à admettre 18 nouveaux Etats Membres dans notre organisation, elle n'en a pas moins, à la Commission politique spéciale [28ème séance], formulé sur cette question une réserve claire et expresse dont elle a tenu compte lorsqu'elle a voté hier à l'Assemblée générale.

121. Je ne veux pas terminer mon intervention sans adresser mes félicitations non seulement aux nations qui viennent d'être admises, mais à l'Organisation elle-même, et tout particulièrement à ceux qui ont travaillé d'une manière si louable et si désintéressée pour obtenir ce résultat qui a apporté depuis hier à l'Organisation des Nations Unies un rayon d'espérance et tant d'optimisme et de foi.

122. En outre, l'admission de ces nouveaux Membres nous rapproche véritablement de l'application correcte de ce que nous pouvons appeler le principe de l'universalité. La délégation de la République Dominicaine soutiendra toujours ce principe, tant qu'il sera appliqué d'une manière juste et efficace; en effet, nous sommes convaincus que la mauvaise application de certains droits ne saurait que provoquer, à leur encontre, une révolte — parfois violente — des faits et de la réalité.

123. M. PRICE-MARS (Haïti): La délégation d'Haïti regrette d'avoir été absente à la séance d'admission des nouveaux Membres qui a eu lieu hier soir. Elle regrette de n'avoir pas été prévenue que cette séance devait avoir lieu.

124. Cependant, nous avons toujours été en faveur de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Nous aurions certainement voté pour l'admission des 16 nations. C'est donc avec une satisfaction particulière que nous saluons leur arrivée parmi nous. Nous sommes persuadés qu'elles viennent collaborer avec nous au maintien de la paix universelle.

M. Deressa (Ethiopie), vice-président, assume la présidence.

125. M. MENON (Inde) [*traduit de l'anglais*] : Comme toutes les délégations présentes dans cette assemblée, nous éprouvons en ce moment des sentiments contradictoires. Il en est ainsi pour de nombreuses raisons. Pour expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons, le seul moyen est d'en examiner brièvement l'origine.

126. Nous avons maintenant l'occasion d'expliquer notre vote sur la résolution relative à l'admission de nouveaux Membres que l'Assemblée générale a adoptée [555^{ème} séance] à la suite d'une résolution antérieure [552^{ème} séance] qui reposait essentiellement sur le principe de l'universalité ou de la quasi-universalité et prévoyait comme mesure concrète l'admission de 18 Etats. Telle est l'origine de la situation actuelle.

127. Nous constatons aujourd'hui que l'idée de la composition la plus large possible ou de l'universalité n'a réussi à l'emporter ni dans le résultat obtenu, ni dans les longues négociations qui l'ont précédée. D'autre part, s'il est exact que 52 délégations ont voté une résolution prévoyant l'admission de 18 nouveaux Membres, le Conseil de sécurité ne lui a pas donné son approbation.

128. Nous regrettons l'absence de deux Etats asiatiques : le Japon et la République populaire de Mongolie. Mon gouvernement estime nécessaire de faire connaître sa position à cet égard.

129. Le Japon est un grand pays et un ancien pays parmi nos voisins, un pays qui a apporté et qui apportera de grandes contributions à la civilisation; sans sa présence, on ne peut pas considérer notre organisation comme complète. Nous en déplorons l'absence.

130. Nous regrettons aussi que la Mongolie extérieure ne figure pas sur la liste des pays admis; c'est peut-être lors de leurs invasions, il y a 12 siècles environ, que les Mongols ont eu leurs premiers contacts avec l'Europe, mais ils existaient depuis longtemps en tant que peuple et en avaient conscience, et, qui plus est, la Mongolie existe en tant que nation depuis plus d'un siècle.

131. L'actuelle République populaire de Mongolie a proclamé son indépendance en 1924 et a établi des relations diplomatiques ou autres avec divers Etats. L'Assemblée se rappellera sans doute qu'il y a seulement quelques années la République populaire de Mongolie a envoyé ici une délégation pour soutenir ses revendications. Nous le disons parce qu'on laisse souvent entendre que la Mongolie ne serait qu'une sorte d'Etat fantôme. Mon pays entretient avec elle des relations diplomatiques et nous considérons son exclusion comme celle d'un pays avec lequel nous avons des relations étroites et amicales.

132. Nos liens avec le Japon sont plus anciens et plus étroits, mais dans les deux cas nous espérons avec ferveur que la question de l'admission sera bientôt réglée, et notre espoir ne provient pas d'une méconnaissance des réalités mais se fonde sur notre expérience récente, particulièrement notre expérience de ces tout derniers jours.

133. Je manquerais à mon devoir si je ne considérais pas l'Assemblée générale comme un organe composé de représentants de gouvernements, un organe de caractère politique, non une réunion pour l'expression de professions de foi. Dans ces conditions, il est nécessaire d'examiner les causes de la situation. Nous sommes arrivés à cette situation parce que le projet

de résolution qui demandait l'admission de 18 Etats a fait l'objet d'un veto au Conseil de sécurité [704^{ème} séance]. Cela nous conduit à un autre problème, celui du principe de l'universalité. L'Assemblée doit pousser un peu plus loin l'application de l'idée d'une représentation aussi large que possible en veillant à ce que la représentation en son sein soit réelle et non factice. Nous regrettons profondément ce veto. Malgré toutes les opinions contraires, nous avons espéré jusqu'au dernier moment que le droit de veto ne serait pas exercé contre la République populaire de Mongolie.

134. Nous sommes heureux que l'Organisation des Nations Unies compte 16 nouveaux Membres. L'Inde reconnaît tous ces Etats et entretient des relations diplomatiques avec chacun d'eux; elle a en outre des rapports amicaux avec tous, à l'exception d'un seul peut-être. Elle les accueille tous avec joie.

135. Nous ne pouvons pas adopter l'idée selon laquelle les Etats nouvellement admis appartiendraient à des catégories différentes. Ce serait contraire à la Charte. L'Assemblée les admet parce que ce sont des nations indépendantes; elle leur reconnaît la qualité de nations indépendantes et souveraines. Dans ces conditions, si quelqu'un fait une distinction parmi les nouveaux Membres entre nations libres et nations qui ne seraient pas libres, il conteste, non le titre d'un Etat particulier, mais la décision et le jugement de l'Assemblée. C'est donc avec satisfaction que nous accueillons tous les nouveaux Membres, quelles que soient les divergences de vues que nous puissions avoir avec certains d'entre eux sur tout point de détail. Nous estimons que chacun d'eux peut apporter sa collaboration à notre tâche commune.

136. Je crois qu'il convient, dans ces brèves observations, de témoigner sa gratitude envers un grand nombre de personnes.

137. Pour ma part, je commencerai par évoquer les noms de M. Gunewardene, ancien observateur — et actuellement représentant de Ceylan — auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Kase, observateur du Japon. L'un et l'autre ont consacré tous leurs efforts, toute leur énergie, non seulement au service de leur propre pays, mais aussi à la cause des Nations Unies. Qu'il me soit permis de rendre publiquement hommage, du haut de cette tribune, à ces deux hommes qui ont tant fait, non seulement aujourd'hui mais depuis des mois, non seulement ici mais auprès des organes de l'opinion publique — le véritable artisan de notre succès — pour que nous puissions réaliser, au moins en partie, notre désir d'élargir la composition de l'Assemblée.

138. A ce sujet, j'aimerais signaler que la presse mondiale, notamment une grande partie de la presse des Etats-Unis, a rendu de grands services en appuyant avec force ce mouvement de l'opinion.

139. Ainsi que l'a déclaré le représentant du Royaume-Uni, sir Pierson Dixon, c'est la contribution de l'Union soviétique qui, après un premier échec sur l'ensemble du problème, nous a permis d'arriver à ce résultat. Le Gouvernement de l'Inde se doit de dire qu'il est sensible à l'accueil que l'Union soviétique a réservé aux démarches que nous avons faites auprès d'elle au cours de ces derniers jours. Il ne m'appartient pas d'entrer dans tous les détails de ces négociations, mais il convient en revanche, surtout parce que les commentaires en ce sens sont rares, de déclarer que l'URSS a répondu magnifiquement

aux appels que le Gouvernement de l'Inde lui a lancés au nom de l'Organisation des Nations Unies et a reconnu la valeur des principes invoqués.

140. Il est inutile de dire combien nous sommes redevables à M. Martin, avec le gouvernement duquel — le Gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion du Canada — l'Inde a collaboré à cette tâche pendant de nombreux mois.

141. Il en est de même en ce qui concerne les représentants de l'Equateur et du Pérou qui, au nom de leurs collègues des pays de l'Amérique latine, n'ont cessé d'apporter leur aide en vue d'atteindre le but visé par cette résolution.

142. L'Organisation des Nations Unies a maintenant des forces nouvelles, et, bien que nous entretenions des relations amicales avec tous les nouveaux Membres et que nous ne soyons hostiles à aucun d'entre eux, il est tout naturel que nous tenions particulièrement en estime ceux qui sont très proches de nous et que l'histoire a mis en rapport avec nous plus que d'autres.

143. Je citerai tout d'abord le Royaume du Népal, qui jouissait de son indépendance, qu'il n'a d'ailleurs jamais perdue, alors que nous étions encore un peuple dépendant. Il vient prendre place aujourd'hui dans notre famille de nations pour apporter à la richesse de nos cultures sa propre richesse.

144. Je citerai également Ceylan, notre proche voisine, avec laquelle nous avons été associés pendant trois millénaires et qui, de plus, fait partie comme nous du Commonwealth. J'ai d'ailleurs déjà évoqué l'activité de M. Gunewardene, qui a pour ainsi dire combattu seul contre les obstacles qui se dressaient contre lui. Nous serons très heureux de collaborer avec Ceylan.

145. Deux autres pays, le Laos et le Cambodge, sont très proches du nôtre de diverses manières, notamment par la culture et par la tradition, et ces liens existent depuis de très nombreux siècles.

146. D'Asie occidentale et d'Afrique du Nord nous viennent la Jordanie et la Libye. Ces pays étaient représentés à la récente Conférence de Bandoung. Ils y ont apporté une contribution tout aussi importante que n'importe quel pays. Nous leur souhaitons la bienvenue.

147. Il apparaît ainsi clairement que l'admission de 16 nouveaux Membres rétablit dans une certaine mesure l'équilibre en ce qui concerne la représentation des pays d'Asie. Cependant, il reste encore à admettre les peuples du vaste continent africain. Nous espérons que, dans les années à venir et même très prochainement, le mouvement d'indépendance et de liberté si heureusement favorisé par la politique actuelle du Royaume-Uni en Afrique occidentale aura pour résultat l'admission à l'Organisation de deux ou trois grands Etats d'Afrique occidentale et nous espérons également que ce mouvement s'étendra à l'Afrique orientale, à l'Afrique centrale et à l'Afrique du Nord. Dans cette dernière se trouvent des peuples d'ancienne civilisation qui devraient siéger à nos côtés au lieu de n'être que l'objet de nos inquiétudes. Ainsi, l'équilibre asiatique a été quelque peu rétabli — il le sera encore mieux quand la Chine sera représentée comme il convient à l'Assemblée — mais j'espère que le vaste continent africain occupera très prochainement parmi nous la place qui lui revient, parce que sans lui l'ensemble de notre association de nations serait moins riche et en

outre aurait à faire face à des problèmes économiques et sociaux qui lui donneraient dans une certaine mesure un caractère d'impérialisme, ce à quoi nous ne saurions souscrire.

148. J'ai le devoir et le plaisir de mentionner le nom du Président du Conseil de sécurité, sir Leslie Munro, dont la patience et le tact ont beaucoup contribué à la solution du problème. Avec une rigoureuse impartialité, il s'est efforcé de faire prévaloir les buts de la Charte.

149. Je voudrais également mentionner le Président de l'Assemblée générale. Bien que nous représentions tous deux des pays qui ne figurent pas parmi les grandes puissances, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de nous rencontrer au cours des travaux de l'Assemblée; il a abordé le problème de l'admission avec toutes les qualités de sa personnalité, et son sens de la dignité et de l'équité s'est manifesté chaque fois qu'une difficulté se présentait. Le Président de l'Assemblée générale a accueilli toutes les parties intéressées en cette affaire et il a su communiquer à chacun son désir ardent de renforcer l'Organisation des Nations Unies. Nous lui rendons l'hommage qui lui est dû.

150. Maintenant que nous nous sommes mis d'accord, ma délégation exprime l'espoir que les anciens Membres ne se contenteront pas de souhaiter aux nouveaux la bienvenue mais qu'ils s'efforceront aussi de ne pas faire de distinction entre eux. Ces nouveaux Membres sont ici en vertu de la Charte. La Charte est le lien commun à toutes les Nations Unies. Ce sont nos aspirations qui doivent nous rapprocher. Nous ne voulons donc pas faire de distinction entre les pays, que ce soit pour des motifs tenant à la religion, à la politique, à la culture ou même à des événements historiques récents, et c'est pourquoi nous avons retiré toutes les objections que nous pouvions avoir eues auparavant. Nous avons voté en faveur des 18 Etats sans faire de réserves. Nous voudrions leur souhaiter la bienvenue à tous.

151. Nous nous associons à d'autres orateurs pour exprimer comme eux l'espoir que l'admission de nouveaux Membres qui vient d'être décidée ne constitue qu'un commencement et qu'à très brève échéance les deux Etats asiatiques qui sont restés exclus seront parmi nous, afin que le reste de l'Asie soit représenté comme il convient. Nous espérons que l'Afrique accédera à la liberté et qu'elle fera entendre dans cette auguste assemblée la voix de gouvernements indépendants.

152. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)*: Les représentants d'Haïti et du Paraguay étaient malheureusement absents hier soir au moment du vote sur la question de l'admission de nouveaux Membres. L'Assemblée a entendu, ce matin, les déclarations qu'ils ont faites pour définir la position de leurs gouvernements sur cette question. Le représentant de l'Ethiopie, qui était arrivé en retard à la séance d'hier soir, a voulu, lui aussi, préciser l'attitude de sa délégation sur toutes les candidatures.

153. Etant donné les conditions particulières dans lesquelles s'est tenue la séance d'hier soir, je suppose qu'il n'y aura pas d'opposition aux demandes de ces trois délégations qui voudraient faire enregistrer leurs votes.

Il en est ainsi décidé.

154. M. PEREZ DE ARCE (Chili) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation du Chili s'est prononcée en faveur de l'admission de tous les pays qui ont été

admis, car elle estime que l'Organisation des Nations Unies, pour être vraiment une organisation universelle, doit comprendre tous les Etats du monde. La délégation du Chili souhaite ardemment qu'il en soit ainsi.

155. Nous estimons en outre opportun de rappeler qu'il est nécessaire de rechercher une procédure qui permette d'introduire aussi rapidement que possible, dans la Charte et dans le règlement intérieur, les modifications qui permettront aux Conseils, grâce à l'augmentation d'un tiers du nombre des membres de l'Assemblée générale, de représenter convenablement les diverses régions du globe.

156. Enfin, je tiens à dire combien ma délégation est satisfaite que ce soit sous la présidence d'un de nos compatriotes qu'ait été prise cette décision historique dont le monde entier se félicite.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de l'unification du Togo; avenir du Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION (A/3088)
ET DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3089)

M. Massonet (Belgique), rapporteur de la Quatrième Commission, présente le rapport de cette commission.

157. Mlle BROOKS (Libéria) [*traduit de l'anglais*]: La délégation du Libéria, qui représente un Etat africain, rend hommage à la Quatrième Commission pour les efforts qu'elle a déployés, ainsi qu'à l'Autorité administrante pour la collaboration dont elle a fait preuve; ce double concours a permis l'adoption d'un projet de résolution qui, s'il est adopté, donnera aux habitants du Togo sous administration britannique la possibilité d'exprimer leurs véritables aspirations au sujet de leur avenir politique.

158. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution dont l'adoption est recommandée par la Quatrième Commission [A/3088]. Ce projet de résolution comprend deux sections que je vais mettre aux voix séparément.

159. Je mets aux voix la section I.

Par 42 voix contre 7, avec 11 abstentions, la section est adoptée.

160. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Pour ce qui est de la section I, que l'Assemblée vient d'adopter, je tiens à appeler l'attention des représentants sur le paragraphe 3 du dispositif, qui décide la nomination d'un Commissaire des Nations Unies au plébiscite. Le Président de la Quatrième Commission a fait savoir au Président de l'Assemblée générale que la Commission avait décidé de recommander la nomination d'un éminent citoyen du Mexique, M. Eduardo Espinosa y Prieto, au poste de Commissaire au plébiscite. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que l'Assemblée a adopté cette recommandation de la Quatrième Commission.

Il en est ainsi décidé.

161. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix la section II du projet de résolution.

Par 45 voix contre 6, avec 9 abstentions, la section est adoptée.

162. M. HOPKINSON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Devant l'intérêt que la cérémonie historique qui a eu lieu ce matin suscitera à travers le monde, la décision que l'Assemblée générale vient de prendre risque fort d'être repoussée au second plan, et pourtant cette décision constitue, elle aussi, un événement important, unique et historique.

163. Aujourd'hui, nous avons pris une mesure décisive qui va conduire à mettre fin pour la première fois à une tutelle exercée par une Autorité administrante conformément à la Charte des Nations Unies. J'ai donc estimé qu'il était de mon devoir de marquer cet événement en prononçant quelques mots devant l'Assemblée générale.

164. La délégation du Royaume-Uni a voté pour cette résolution bien qu'elle ne répondît pas en tout point, comme mes collègues s'en rendent compte, aux désirs du Gouvernement britannique. Cependant, malgré la position particulière qu'occupe toute Autorité administrante à l'égard du Territoire sous tutelle placé sous son administration, nous reconnaissons qu'il est très important d'arriver, comme nous l'avons fait dans ce cas, à faire ce que j'appellerai la synthèse équilibrée des vues de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est parce que la résolution qui vient d'être adoptée a réussi, dans la mesure humainement possible, à atteindre ce résultat, que le Gouvernement du Royaume-Uni a pu l'appuyer sans réserve.

165. Nous nous acquitterons en toute bonne foi des tâches que la résolution nous confie et ce sera un honneur pour nous, et, je puis ajouter, également pour le Gouvernement de la Côte-de-l'Or, que d'agir en étroite entente et coopération avec le représentant de l'Assemblée générale, notre collègue M. Espinosa y Prieto, que nous sommes très heureux de féliciter de sa nomination.

166. Au nom du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, je tiens à remercier sincèrement le Gouvernement mexicain qui a donné à M. Espinosa y Prieto la possibilité de remplir la tâche importante que l'Organisation des Nations Unies l'a invité à entreprendre.

167. Il ne me reste qu'à exprimer la gratitude de mon gouvernement pour la manière dont l'Assemblée générale a accepté de prendre en considération la demande qui lui avait été présentée à sa dernière session [A/2660] et aussi pour la décision qu'elle vient de prendre.

168. En ce moment, où nous voulons mettre fin à la tutelle que nous avons exercée sur ce territoire pendant tant d'années, nous ne désirons pas revendiquer le mérite des réalisations que certains représentants ont eu la générosité de nous attribuer, mais nous nous bornerons à nous déclarer sincèrement persuadés que la population du Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique peut à juste titre mettre ses espoirs dans un avenir qu'elle aura librement choisi et qui lui apportera tous les avantages de la démocratie, de l'indépendance et de la paix.

169. M. MENON (Inde) [*traduit de l'anglais*]: Le représentant du Royaume-Uni a déclaré au début de son intervention que l'importance historique de cet événement risquait fort d'être surpassée par l'événement précédent plus important. Mon gouvernement a toujours estimé — cette opinion a été maintes fois exprimée par la délégation de l'Inde au cours de ces deux dernières années — que la décision prise par l'Autorité administrante du Togo sous administration

britannique, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, est un acte de grande importance et conforme à la Charte des Nations Unies.

170. Mon gouvernement a considéré cette question du Togo comme l'une des grandes questions soumises à l'Assemblée générale. Que ce territoire ne dépasse pas 32.000 kilomètres carrés et qu'il ne compte que 500.000 habitants ne change rien au fait que nous avons réussi, pour la première fois, à atteindre l'un des buts de la Charte: les peuples non autonomes doivent avoir la possibilité d'accéder à l'indépendance, sans conflit et dans le cadre du régime de tutelle. C'est donc sans aucune réserve que nous rendons hommage au Gouvernement du Royaume-Uni et à tous ceux qui ont joué un rôle déterminant pour hâter l'application de ce principe.

171. Le projet de résolution initial que l'Assemblée générale vient d'adopter a été déposé par la délégation de l'Inde. L'Inde a participé également à toutes les étapes de l'examen de la question par le Conseil de tutelle.

172. Nous venons d'établir un précédent qui permettra à tous les territoires de l'Afrique occidentale de parvenir plus rapidement à l'autonomie et à l'indépendance. En outre, la décision que l'Assemblée vient de prendre a éliminé les difficultés secondaires qui gênaient l'accession de la Côte-de-l'Or à l'indépendance.

173. Dans son examen de la question, ma délégation n'a jamais perdu de vue les obligations que nous avons envers la population du Territoire sous tutelle. Tout en m'adressant aujourd'hui à l'Assemblée, j'espère que mes paroles seront entendues dans le Territoire sous tutelle lui-même. Nous espérons également que la mesure prise par l'Organisation des Nations Unies pour sauvegarder les intérêts de la population du Territoire sous tutelle — je veux parler de la nomination d'un Commissaire au plébiscite d'une haute compétence et d'une parfaite intégrité, auquel l'Autorité administrante a offert son entier concours — donnera à cette population la possibilité d'établir son indépendance conformément à ses désirs.

174. Cette question a suscité certaines inquiétudes, au cours de la discussion et en d'autres occasions, parce que le Territoire a été administré en tant que partie intégrante de la Côte-de-l'Or et parce que l'on a parfois envisagé son avenir en fonction de cette situation. Quoi qu'il en soit, la chose essentielle est l'indépendance de la population du Territoire sous tutelle. La résolution que l'Assemblée vient d'adopter et, nous l'espérons tous, la décision qui fera suite au plébiscite, permettront au Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique de progresser vers l'indépendance et, qui plus est, fourniront un exemple qui sera suivi ailleurs, de façon que d'autres peuples dépendants d'Afrique puissent évoluer plus rapidement vers l'indépendance.

175. Une fois de plus, je tiens à dire que nous avons une dette de reconnaissance envers l'Autorité administrante. Le Royaume-Uni a pris une initiative dont il sera très difficile pour d'autres de ne pas tenir compte, même s'ils le voulaient, et je ne veux pas laisser entendre en ce moment qu'ils ne le veulent pas.

176. C'est sans doute le moment de signaler que, dans ces territoires dépendants, une administration libérale a donné des résultats particulièrement remarquables dont les conséquences sont de grande portée. À cet égard, je tiens à dire quelques paroles d'éloge à l'adresse de tous ceux, hommes et femmes, qui ont

servi dans ces territoires, tout d'abord, évidemment, comme représentants d'une autorité impérialiste, et ensuite comme représentants d'une Autorité administrante. Ces hommes et ces femmes ont donné le meilleur d'eux-mêmes à de nombreux égards. S'ils n'avaient pas mis en pratique ces principes élevés, et s'ils n'avaient pas compris que le véritable but de l'administration était d'aider les populations à accéder à l'indépendance, les résultats d'aujourd'hui n'auraient pas été possibles. Nous devons donc féliciter également ces hommes et ces femmes, qui ne peuvent jouer un rôle dans la vie publique. Nous devons aussi rendre hommage aux ministres et au Gouvernement de la Côte-de-l'Or. Ces ministres et les représentants de ce gouvernement ont fait preuve d'une très grande compréhension et, qui plus est, ils n'ont pas essayé d'exercer d'avance une influence sur les résultats.

177. M. ESPINOSA Y PRIETO (Mexique) [*traduit de l'espagnol*]: Avant-hier lorsque j'ai remercié la Quatrième Commission de l'insigne honneur qu'elle me faisait [549ème séance], j'ai déclaré que je demanderais immédiatement à mon gouvernement l'autorisation nécessaire à tout Mexicain qui doit assumer une haute fonction internationale. Le Ministère des affaires étrangères de mon pays a bien voulu m'autoriser à accepter le poste, pour le cas où l'Assemblée générale confirmerait ma nomination, comme elle vient de le faire.

178. En conséquence, j'ai l'honneur d'annoncer au Président que j'accepte avec beaucoup de reconnaissance le poste de Commissaire des Nations Unies pour le plébiscite qui doit avoir lieu dans le Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique. M. Padilla Nervo, ministre des affaires étrangères, et M. de la Colina, chef de la délégation mexicaine, m'ont chargé d'exprimer, au Président ainsi qu'aux représentants, la profonde satisfaction que cette nomination a causée au Gouvernement mexicain, et de leur présenter ses remerciements sincères.

179. J'ai longuement réfléchi à la nature de la mission que l'Organisation m'a confiée ainsi qu'aux responsabilités que je m'engage à assumer en l'acceptant. Telle que je l'entends, ma mission est de veiller à ce que le plébiscite envisagé ait lieu de façon à permettre au Commissaire des Nations Unies de venir, sans remords de conscience, se présenter devant l'Assemblée générale à sa onzième session, pour déclarer que le peuple du Togo sous administration britannique a pu exprimer ses aspirations en toute liberté, dans une atmosphère exempte de toute entrave.

180. La Quatrième Commission a longuement discuté la question de savoir si la tâche devait être confiée à un commissaire ou à un groupe de personnes constituant une mission. Pour ceux d'entre nous qui ont pris part à la discussion, il ne fait aucun doute que la Commission a estimé qu'il convenait de confier cette responsabilité à une seule personne, en tenant compte de ses qualités personnelles, de son sens de la justice et de la fermeté de ses convictions. C'est dans cet esprit que j'accepte cette responsabilité.

181. Si un incident quelconque, que je ne puis prévoir et que je ne souhaite pas, m'incitait à penser que le plébiscite n'a pas eu lieu dans les conditions requises, avec toutes les garanties nécessaires, rien ne m'empêchera de venir me présenter devant cette auguste assemblée pour vous le faire savoir. Si le plébiscite a lieu, comme j'ai tout lieu de l'espérer, dans des conditions équitables et qui font honneur à ceux qui

l'auront organisé, rien ne m'empêchera non plus de venir vous le dire à l'Assemblée avec la même fermeté.

182. Ma délégation estime juste et opportune la proposition de la délégation de l'Égypte à la Quatrième Commission, tendant à adopter une annexe à la résolution pour préciser les pouvoirs du Commissaire des Nations Unies au plébiscite; de l'avis général de la Commission, toutefois, il n'aurait pas été possible, étant donné le peu de temps disponible, d'aller plus loin que les propositions présentées à cet égard par la Mission de visite [T/1206 et Corr. 1 et Add. 1].

183. Les pouvoirs et les fonctions dont j'ai été investi sont définis dans la résolution que nous venons d'adopter et dans les passages pertinents du rapport de la Mission de visite, en particulier au chapitre IV. Je voudrais ici rendre hommage à la Mission de visite qui a soigneusement et scrupuleusement précisé — dans cette partie de son rapport — certains points qui seront d'une importance fondamentale pour les relations du Commissaire des Nations Unies avec les autorités chargées de l'organisation du plébiscite.

184. J'agirai en me conformant à la résolution de l'Assemblée qui détermine mes attributions. Pour mieux m'acquitter de ma tâche, je m'efforcerai de me tenir en relations étroites avec le Commissaire que désignera le Royaume-Uni. Je suis certain de trouver en lui le collaborateur dont j'aurai besoin pour remplir ma tâche comme il se doit.

185. Il ressort clairement des termes de mon mandat que c'est l'Autorité administrante qui organisera le plébiscite. J'éviterai donc soigneusement d'empiéter en quoi que ce soit sur les attributions du Commissaire britannique. Je suis sûr que, de son côté, le représentant du Royaume-Uni comprendra clairement le rôle bien défini que l'Assemblée générale m'a confié et qu'il tiendra compte du fait que je devrai exercer une surveillance extrêmement scrupuleuse.

186. Etant donné que l'amendement proposé par le Libéria au paragraphe 2 de la résolution a été adopté, il est clair que le plébiscite comprendra essentiellement deux questions qui, pour le fond, sont celles que la Mission de visite a proposées au paragraphe 105 de son rapport.

187. Je désire maintenant me référer plus particulièrement au paragraphe 108 du rapport de la Mission de visite. En tant que représentant du Mexique, j'ai souligné avec insistance à la Quatrième Commission les graves inconvénients que je voyais à ce qu'on évalue les résultats du plébiscite en se fondant sur une division du territoire en quatre districts. C'est là un des rares points importants du rapport de la Mission que la délégation du Mexique n'a pu approuver. Bien qu'elle ait exprimé très clairement les craintes qu'elle éprouvait à ce sujet, ma délégation a reconnu que cette division était préconisée par certains intéressés très respectables et elle a annoncé qu'elle suivrait à cet égard la majorité de la Quatrième Commission. L'amendement soumis sur ce point par le Libéria ayant été repoussé, je considère que l'Assemblée, par sa résolution, a rejeté la proposition de la Mission de visite.

188. En conséquence, si l'Autorité administrante, dans l'exécution du plébiscite, considère le Territoire comme un tout, je n'aurai, en tant que Commissaire des Nations Unies, aucune objection à formuler à cet égard, bien que je sache parfaitement que c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de se prononcer à ce sujet.

189. L'Assemblée a décidé que cette responsabilité incomberait à une personne et non à un groupe, et c'est dans ces conditions que j'ai accepté. C'est également dans cet esprit que j'entends accepter l'aide indispensable et le concours précieux des fonctionnaires du Secrétariat, sans lesquels il me serait impossible de m'acquitter de ma tâche.

190. Je contrôlerai et dirigerai personnellement chaque phase de nos travaux. J'exigerai beaucoup de mes collaborateurs, mais je tiens à préciser que toute plainte, toute réclamation de l'Assemblée ou de l'un quelconque de ses membres devra m'être adressée personnellement.

191. J'établirai le siège de nos travaux dans la ville de Ho ou en tout autre point du Territoire sous tutelle qui me paraîtra convenir. A l'exception des voyages que nous serons nécessairement appelés à faire pour mener à bien notre mission, mes collaborateurs et moi-même demeureront constamment dans le Territoire. Je compte me rendre souvent dans chacune des localités importantes du Territoire et apprendre à les connaître.

192. Pleinement conscient de mes attributions et de celles de l'Autorité qui dirigera le plébiscite, je recevrai toujours, quand il le faudra et aussi longtemps qu'il le faudra, toute personne qui voudra me saisir d'une question de mon ressort.

193. Je réglerai toutes les questions qui pourront se présenter en m'inspirant des termes de notre résolution et des passages pertinents du rapport de la Mission de visite. Pour les cas non prévus, je suivrai une méthode claire et équitable que devront élaborer le Commissaire désigné par l'Autorité administrante et le Commissaire des Nations Unies.

194. Je viendrai rendre compte à cette auguste assemblée de l'accomplissement de ma mission et lui fournirai à ce sujet une documentation abondante et claire.

195. Une fois de plus, je prie mes collègues d'accepter le témoignage de ma profonde gratitude pour une distinction qui m'honore grandement et qui n'est pas méritée. Bien que je doive m'acquitter de cette tâche à titre personnel et non comme représentant du Mexique, il ne fait pas de doute à mes yeux que l'Assemblée générale me l'a confiée en raison de ma nationalité, reconnaissant ainsi la fermeté avec laquelle le Mexique s'est toujours prononcé en faveur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en faveur de l'harmonie mondiale et en faveur de l'autorité et du prestige de l'Organisation.

La séance est levée à 13 h. 30.